



Réception travaux et redressement judiciaire.

Par **gegepat**, le **25/01/2014 à 12:28**

Bonjour, rnrnNous venons d'apprendre que notre constructeur est en train de faire les procédure pour un redressement judiciaire. Leurs compte sont à zéro. rnrnNotre maison est terminer, notre constructeur est au cambodge. Nous ne savons pas quand est ce qu'il va rentrer. Nous n'avons pas encore signer la remise des clés.rnrnJ'aimerais savoir qui fait la réception des travaux dans ce cas là. Nous ne savons pas à qui nous adresser.rnrnMerci.rnrnGéraldine.

Par **moisse**, le **26/01/2014 à 09:50**

Bonjour,rnQui dit redressement dit administrateur judiciaire.rnIl n'est pas au Cambodge ni a Bali.

Par **gegepat**, le **26/01/2014 à 10:10**

Ils commencent juste les procédure. Je me suis renseigner auprès de infogreffe, pour l'instant il n'y a rien, pas de faillite ni jugement de rendu.rnrnPourquoi dites vous qu'il n'est pas au cambodge?

Par **moisse**, le **26/01/2014 à 15:41**

Bonjour,
Je réponds en fonction des indications.
Vous dites que :
* une procédure collective est engagée
* votre prestataire est au Cambodge
Alors je réponds qu'il doit exister un administrateur judiciaire qui lui est bien présent sur les lieux.
Si la procédure ne peut pas être terminée suite à l'abandon du chantier, ce qui semble être le cas, vous pouvez aussi demander de mettre en œuvre la procédure d'achèvement des travaux par référé au tribunal de grande instance.

Par **gegepat**, le **26/01/2014 à 16:41**

Ah d'accord merci beaucoup pour l'information. Est ce que cela est payant? Je vais aussi me renseigner auprès du notaire qui a fait le sous seing privée pour le terrain.